



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS
IRRECOUVRABLES – BUDGET GENERAL**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspès) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-41-17NonVal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publié ou Notifié

le

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

ADMISSION en NON VALEUR de PRODUITS IRRECOUVRABLES : Budget GENERAL

Le Président **EXPOSE** que M le Trésorier Principal, malgré de nombreuses relances n'a pu recouvrer des titres émis en 2014 à 2016, afférents aux différents services assurés par la Communauté de Communes à l'encontre des débiteurs tels que listés ci-après :

DEMANDE en conséquence l'admission en non-valeur des titres précités dont le montant total s'élève à la somme de 1 836,68 € et détaillés ci-dessous :

Admission en non - valeur										
Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. Géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2014	T-397	1	758-810-		ZACHARENKO FORNEY CHR	300		234,23	Poursuite sans effet
Particulier	2014	T-495	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-537	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-588	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-656	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-678	1	7067-251-		HOWES PAULA	300		135,30	Poursuite sans effet
Particulier	2014	T-685	1	7067-251-		LOPES JOAQUIM Nc	300		90,20	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2014	T-741	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-766	1	7067-251-		HOWES PAULA	300		135,30	Poursuite sans effet
Particulier	2014	T-772	1	7067-251-		LOPES JOAQUIM Nc	300		90,20	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2014	T-843	1	7067-251-		CHERIN JESSICA	300		45,10	combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2014	T-871	1	7067-251-		HOWES PAULA	300		135,30	Poursuite sans effet
Particulier	2014	T-947	1	758-810-		BIHOUD CHRISTIAN Nc	300		310,48	PV carence
Particulier	2015	T-1592	1	7067-251-		CARBO AURELIE Nc	300		47,90	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2015	T-345	1	7066-421-		BLAS OLIVIER	300		69,50	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2015	T-427	1	7066-251-		PERMAROLE CAROLE	300		46,45	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2015	T-435	1	7066-61-		RICHEFEU JACQUELINE	300		35,92	Décédé et demande renseignement négative
Particulier	2015	T-940	1	7067-251-		PERMAROLE CAROLE	300		46,45	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2015	T-579	1	7066-61-		RICHEFEU JACQUELINE	300		126,00	Décédé et demande renseignement négative
Particulier	2015	T-940	1	7067-251-		PERMAROLE CAROLE	300		46,45	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2016	T-355	1	7067-251-		LOPES HEITER-JOAQUIM	300		16,40	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL									1 836,68	

Le Conseil Communautaire Oui l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

ADMET en non-valeur la somme présentée ci-dessus

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts à l'article 654 – chapitre 65 du Budget Général 2017 de la Communauté de Communes des Aspres.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

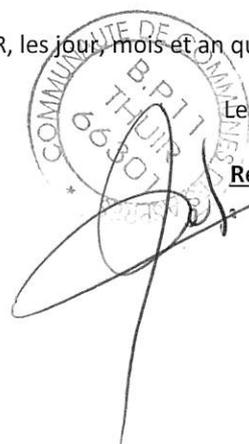
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-41-17NonVal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017



066024

TRES. THUIR

Etat des présentations et admissions en non-valeur

27000 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRE

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 066024 TRES. THUIR

Budget collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES A

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-41-17NonVal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

27000 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 03/02/2017

Numéro de la liste : 2657320233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

13 723,12 (s)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-41-17NonVal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017



27000 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRE

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées au 31/12/2017

Numéro de la liste : 2657320233 - 3 Pièces présentées pour un montant de 13 723, 12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-246600449-170300-17N-Val
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2017

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société			
Catégories de produits	DIVERS	3	Pièces pour	13 723, 12
Motifs de présentation	Clôture insuffisance actif sur RI-LI	3	Pièces pour	13 723, 12
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1	Pièces pour	38, 00
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0, 00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1	Pièces pour	4 633, 51
	Supérieur ou égal à 5000	1	Pièces pour	9 051, 61
Exercice de P.E.C	2017	1	Pièces pour	38, 00
	2016	1	Pièces pour	9 051, 61
	2015	1	Pièces pour	4 633, 51

